

Cozes, le 09 décembre 2022

CONVOCATION SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ SYNDICAL

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au comité syndical qui se tiendra :

Jeudi 15 décembre 2022 à 19h00, salle du conseil municipal, à MESCHERS-SUR-GIRONDE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 septembre 2022
- Budget principal 2023
- Décision modificative n°2 du budget principal 2022
- Contributions des communes 2023
- Tarifs publics 2023
- Désignation des délégués du CNAS
- Convention de fourniture et de livraison de repas avec la ville de ROYAN
- Politique de solidarité intercommunale : Participation annuelle au fonctionnement du SIVOS
- Politique de solidarité intercommunale : Participation annuelle au fonctionnement de la Mairie de GRÉZAC
- Questions diverses

Au regard de l'ordre du jour et conformément aux statuts du SIVOM Enfance Jeunesse de l'Estuaire, en son article 5, les délégués titulaires et suppléants sont appelés à prendre part au vote.

Vous trouverez en page 2 de la présente convocation, un document destiné à donner votre pouvoir, qu'il convient de transmettre au secrétariat.

Je vous remercie par avance de votre participation.

Recevez, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,

Vincent BOZIER



SIVOM ENFANCE JEUNESSE
de l'Estuaire

POUVOIR

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Je soussigné(e) _____

Agissant en qualité de : _____

Empêché(e) d'assister au comité syndical, qui se tiendra à COZES, le **22 septembre 2022**, donne délégation de mon droit de vote, à _____

pour me remplacer, émettre tout vote et signer tout document.

Fait à _____, le _____

Signature, précédée de la mention manuscrite "*Bon pour pouvoir*" :